

Conseil du 12 Avril 2023

Compte rendu

Etaient présents : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, M SIATKA, MC REICHART, M. GERARD, R. MAILLARD, JM COLLARD, S. MENNUNITHIEBLEMONT, JM. FAVAUT, H. KIEFFER, M. MILLOT, D. SOLTANI, S. DESSENANTE

Etaient absents avec pouvoir : E. LOMBARD pouvoir à Alain FERIOLI,
M. GIRON pouvoir à René MAILLARD,
M. LACROIX pouvoir à Jean Marc COLLARD,

Etaient absentes : A. EICHWALD, S. LEMAIRE, J. PLANTEGENET,

Lecture et validation du précédent compte rendu,

Election du secrétaire de séance : Joel HERY à l'unanimité

- **BUDGET 2023 Commune :** il est proposé de voter le budget de la commune en fonctionnement et en investissement, à savoir :

Fonctionnement dépenses et recettes pour 1 537 471.57€

Investissement dépenses et recettes pour 1 670 304.50€,

Le Maire attire l'attention des coûts de l'énergie, il évoque la remise en place de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

A noter aussi l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le Maire signale qu'en personnel nous proposons un agent en plus pour la gestion de la Villasatel et l'Atelier de taille, et une personne à temps partiel sur un emploi permanent attaché à la bibliothèque.

Concernant la maison PERON, René attire l'attention sur le fait que cette maison est propriété de la commune depuis plus de 14 ans et que rien n'y a été fait, en plus le coût estimé des travaux 310 000€ est bien trop élevé, et pourquoi l'avoir inscrit cette année au budget, qu'avec cet argent la on aurait pu réaliser la 2^{ème} priorité, il propose d'y aménager une partie du secrétariat de mairie.

Le Maire répond qu'effectivement la maison a été achetée il y a 14 ans, mais pour le projet d'extension du groupe scolaire, ensuite la partie de l'ancien commerce du comptoir français qui menaçait de s'effondrer a été démolie, dans un troisième temps un parking a été ouvert sur l'arrière de la maison. Il reste donc le devenir de la maison. En faire une annexe de la mairie oui pourquoi pas ? mais ce serait une aberration, dans le sens ou pour avoir des salles de réunion il faudrait garder active la « grande » mairie, est donc un coût de fonctionnement fois 2. Le Coût des travaux ? nous sommes sur une estimation, attendons de voir le résultat de l'appel d'offres et surtout de la DETR si nous sommes retenus, en précisant que

le montant estimé des subventions est de 70 à 80%. Ayant demandé des subventions sur ce dossier, nous nous devons de le prévoir au budget afin de montrer aux partenaires financiers notre volonté de réaliser ce projet.

Au vote 14 pour et 2 contre (R. Maillard, M. Giron)

- **BUDGET 2023 EAU** : il est proposé de voter le budget du service de l'eau en fonctionnement et en investissement, à savoir :

Fonctionnement dépenses et recettes pour 299 373.07€

Investissement dépenses pour 18 121€ et recettes pour 157 167.07€,

Notons que cette année, compte tenu de l'augmentation de l'énergie et du passage (sauf modif) prochain à la CODECOM, c'est le moment de procéder à une légère augmentation : abonnement de 26€ à 27€ et le mètre cube de 0.70 à 0.90€.

Au vote 14 pour et 2 contre (R. Maillard, M. Giron)

- **BUDGET 2023 ASSAINISSEMENT** : il est proposé de voter le budget de la commune en fonctionnement et en investissement, à savoir :

Fonctionnement dépenses et recettes pour 213 063.00€

Investissement dépenses et recettes pour 130 405.03€,

Notons que cette année compte tenu de l'augmentation de l'énergie et du passage (sauf modif) prochain à la CODECOM, malgré un virement de 40 000€ du budget de l'eau, c'est le moment de procéder à une augmentation : abonnement de 23€ à 27€ et le mètre cube de 1.06 à 1.20€ et 0.38€ à 0.50€ pour le hameau des carrières. Le Maire précise que ces augmentations sont nécessaires pour le bon équilibre dépense recette. Au vote 14 pour et 2 contre (R. Maillard, M. GIRON)..

- **VOTE des TAUX** : il est proposé de valider les taux pour cette année 2023 :

- TAXE habitation résidence secondaire : 15.28%

- TAXE Foncière : 34.96%

- TAXE foncière Bati : 9.76%

- CFE : 11.99%

UNANIMITE

- **Tarif de l'eau** :

- abonnement : 27€ le semestre

- 0.90€ le m3

Au vote 14 pour et 2 contre (R. Maillard, M. Giron)

- **Tarif assainissement** :

- Abonnement : 27€ le semestre

- 1.20€ le m3 pour les habitations raccordées au réseau de la station d'épuration,

- 0.50€ le m3 pour les habitations raccordées à un réseau de collecte,

- Pour les habitations non raccordées au réseau EP ou à faible consommation, un forfait de 20m³ pour un foyer d'une personne serait appliqué, de 40m³ pour un foyer de 2 personnes, 60m³ pour un foyer de 3 personnes et 80m³ au-delà.
Au vote : 14 pour et 2 contre (R.Maillard, M.Giron)
- **Subventions aux associations** : il est proposé une reconduction de nos participations, à savoir :
 - Associations sportives fédérées : (centre sportif Euville, Judo club, pétanque club) 0.05€ du km athlètes et 3.50€ par licenciés.
 - Associations foncières d'Aulnois et Ville-Issey : maxi 3 000€ par village
 - Association les Arpents Verts : maxi 1 745€
 - Pour les fêtes patronales : 300€ par famille de forains (manèges classiques) et 500€ par famille de forains (manège d'exceptions)
 - Concernant l'Association Euville Patrimoine et Culture, il sera demandé un projet précis d'occupation et de destination des locaux et des espaces.
Pour rappel, l'association DES ARPENTS VERTS, est l'association créée sur Euville avec les agriculteurs propriétaires exploitants et la commune pour l'entretien des chemins.
UNANIMITE
- **Tarif des emplacements de taxis** : le maire rappelle que nous avons une convention avec Vignot et Commercy qui répartie le nombre de places par communes et également le tarif. La ville donne le montant et nous suivons cette proposition. Pour cette année la ville de Commercy à voter 161.10€, il est donc proposé de suivre Commercy.
UNANIMITE
- **Création d'un poste pour la bibliothèque** : le travail d'enregistrement des livres avance bien et nous allons bientôt pouvoir ouvrir la bibliothèque (juin), il nous faut prévoir un poste d'agent permanent pour la gestion de cette bibliothèque. Il est proposé de créer un poste à 12/35^{ème} en emploi permanent. C'est-à-dire un emploi attaché au besoin, si le besoin venait à disparaître le poste serait automatiquement supprimé.
René Maillard demande pourquoi ce ne serait pas Nadège affectée à la Villasatel qui ferait les 2 postes,
Le maire répond que Nadège viendra relancer la partie médiathèque dès que la partie gestion Villasatel et atelier de taille sera bien en place, mais pas pour la bibliothèque qui demande une présence plus soutenue.
Au vote 14 pour et 2 abstentions (R.Maillard, M.Giron)
- **Demande de subventions pour la bibliothèque** : toujours dans le cadre de cette création de bibliothèque, il sera utile d'acquérir du mobilier

(étagères) bureau, casiers roulants, coussins, tapis ...) une subvention est possible auprès du Département. Il est proposé de faire cette demande pour un investissement de 10 047.33€ ht. UNANIMITE

- **Bibliothèque convention avec le Département** : avec de sceller notre partenariat avec le Département il est convenu de signer une convention ce qui nous permet d'avoir le passage du bibliobus, d'avoir le matériel informatique de gestion et également du renouvellement de livres ou documentation. UNANIMITE
- **Bibliothèque règlement** : afin d'assurer une bonne gestion de la bibliothèque il est indispensable de mettre en place un règlement de gestion (ci-joint en annexe) UNANIMITE
- **Bibliothèque petit équipement** : il est proposé de rembourser la somme de 69.54 € à Bernard LEFEVRE correspondant à l'achat d'une cafetière et d'une bouilloire. Bernard LEFEVRE ne prenant pas part au vote la proposition de remboursement est adoptée à l'unanimité.
- **Achat terrain boisé à la SAFER** : pour faire suite à tous nos échanges il est proposé d'autoriser le maire à signer l'acte de cession. 56 000€ pour un peu plus de 7ha.

Le Maire précise que dès son acquisition, cette parcelle fera l'objet d'une « mise en opposition » de façon à pouvoir la mettre en location à qui l'on veut.

Au vote : UNANIMITE

- **Cession VILLASATEL** : il est proposé d'autoriser le maire à signer l'acte administratif à intervenir entre la codecom et la commune pour la rétrocession de la villasatel à l'euro symbolique, avec 8 semaines de réservation par an pour les activités ADO jeunesse, (copie en annexe). UNANIMITE
- **Restitution de la halte fluviale et de l'atelier de taille** : dans le même esprit, il est proposé de valider la restitution à la Commune de ces deux espaces qui avaient été laissés à la CODECOM par une convention de mise à disposition. UNANIMITE
- **Occupation du domaine public** : afin de respecter la réglementation, (article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques), il est proposé au conseil d'instaurer une taxe d'occupation du domaine public pour les terrasses ou commerce ambulant. Le tout n'étant pas de se faire de l'argent et d'assommer les commerçants, une somme symbolique de l'ordre de 20€ à l'année avec la signature d'une convention d'occupation peut être demandé. UNANIMITE
- **Etablissement de ratio** pour les agents techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe : utile et obligatoire pour pouvoir nommer l'agent qui a l'ancienneté pour. UNANIMITE.

- **FONGIBILITE des crédits** : le maire explique que du fait du passage à la M 57, le poste des dépenses imprévues n'existe plus, il est proposé de le remplacer par la possibilité de la « fongibilité des crédits » qui permet de procéder à des virements de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.
UNANIMITE.

Le secrétaire de séance

Joel HERY